

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous Direction de l'insertion et de la Solidarité
Service de la Prévention et de la lutte contre les exclusions (SEPLEX)

2018 DASES 83G: 8 Subventions (1 025 084 €) relatives au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales, pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violence, des familles monoparentales, et des jeunes en situation de précarité, implantés dans les 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, et 18^{ème} arrondissements de Paris, à Bourg la Reine (92), et gérés par les associations suivantes : Aurore, le Centre d'Action Sociale Protestant, le Centre Corot Entraide d'Auteuil, le Foyer Jorbalan et Les Equipes d'Amitié - Avenants et Conventions.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération propose d'accorder le soutien de la collectivité parisienne, aux côtés de l'Etat, à six centres d'hébergement et deux résidences sociales implantés dans les 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème} arrondissements de Paris et Bourg la Reine (Hauts de Seine), et gérés par Aurore, le Centre d'Action sociale Protestant (CASP), le centre Corot Entraide d'Auteuil, le Foyer Jorbalan et Les Équipes d'Amitié.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du Pacte Parisien de lutte contre l'exclusion qui se fixe comme objectif d'améliorer le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion et plus largement dans le cadre de la mobilisation de la collectivité parisienne en faveur de l'hébergement des parisiennes et parisiens les plus vulnérables. Paris, en soutenant de nombreux projets de centres d'hébergement, que ce soit par la mise à disposition de bâti dans son domaine intercalaire (2 000 places depuis 2014) ou par des subventions d'investissement ou de fonctionnement, dépasse en effet ses compétences propres, puisque l'hébergement relève de l'Etat. A Paris sont implantées environ 16 500 places d'hébergement ouvertes tout au long de l'année : 10 000 en centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou d'urgence et 6 500 places en hôtel.

Il vous est ici proposé de soutenir des projets d'hébergement et de logement bénéficiant à des publics particulièrement vulnérables, des femmes et familles en situation d'exclusion ou victimes de violence et des jeunes en situation de fragilité et en recherche d'insertion.

1/ L'hébergement des femmes victimes de violences :

A) Le centre d'hébergement de stabilisation « Suzanne Képes » dans le 15^{ème} arrondissement de Paris géré par l'association Aurore

Depuis 2007, l'association Aurore gère un centre d'hébergement de stabilisation (CHS) permettant la mise à l'abri et l'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales et familiales. Ce centre d'hébergement comporte 17 logements dont 14 sont regroupés au sein d'un immeuble situé dans le 15^{ème} arrondissement ; 3 autres logements sont situés dans une résidence située à proximité. L'ensemble de la structure offre ainsi une capacité d'accueil de 34 places. Deux logements sont dédiés à l'accueil en urgence.

En 2017, le Centre Kepes a hébergé 25 femmes et 22 enfants. L'accompagnement est lié aux violences subies (accompagnement aux soins, à la parentalité, administratif et psychologique).

Compte tenu de l'intérêt social de l'activité de cette structure pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- d'allouer, au titre de 2018, une subvention de fonctionnement pour le centre d'hébergement de stabilisation Suzanne Képès de 278 500€;
- de m'autoriser à signer avec l'association Aurore une nouvelle convention pluriannuelle pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

B) La résidence sociale « Alix et Albert Jacquard » dans le 15^{ème} arrondissement de Paris gérée par l'association Aurore

La résidence sociale « Alix et Albert Jacquard », ouverte en juillet 2015, comprend 25 logements. La Ville de Paris dispose d'un droit réservataire de 11 logements et la Préfecture de Paris de 8 logements.

Cette résidence sociale vient compléter le dispositif d'accueil des femmes victimes de violences conjugales ou familiales et accueille :

- des femmes sortant d'un centre d'hébergement spécifique ou d'un lieu d'accueil, qui sont inscrites dans un processus de réinsertion sociale et professionnelle
- des femmes devant quitter leur logement familial ou conjugal sans besoin de mise à l'abri en urgence mais ayant besoin d'un accompagnement global.

Les objectifs sont d'accompagner et soutenir psychologiquement ces femmes compte tenu des violences vécues, de favoriser une reconstruction, une reprise de confiance en elles, de mener un travail sur leur projet de relogement, de prendre en compte l'accompagnement des enfants et la relation parents/enfants et de travailler l'orientation vers les services sociaux de droit commun.

Depuis l'ouverture en juillet 2015, la résidence a accueilli 39 femmes et 27 enfants. En 2017, 19 familles ont trouvé des solutions de relogement plus pérennes.

Compte tenu de l'intérêt social des actions de la résidence pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- d'allouer, au titre de 2018, une subvention au budget de fonctionnement de la résidence sociale Alix et Albert Jacquard de 85 000 €;
- de m'autoriser à signer avec l'association Aurore une nouvelle convention pluriannuelle avec l'association Aurore pour la résidence Albert Jacquard, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

C) Le foyer Jorbalan (Paris 19^{ème})

L'association gère un foyer qui accueille et permet de suivre et d'accompagner au plan de la santé, de l'identité, de l'accès aux droits, de l'insertion sociale et professionnelle, des jeunes femmes, principalement étrangères, victimes des réseaux de traite des êtres humains, qui lui sont signalées par l'intermédiaire des associations partenaires comme le Bus des Femmes, l'Amicale du Nid, Aux Captifs la libération, etc., et par la Brigade de répression du proxénétisme, ainsi que l'Office central de répression de la traite des êtres humains.

L'association dispose de 12 places d'hébergement et de 2 lits d'urgence. En 2017, 43 femmes ont été hébergées et mises à l'abri.

Compte tenu de l'intérêt social de l'activité de cette structure pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- d'allouer, au titre de 2018, une subvention de fonctionnement pour le Foyer Jorbalan (Paris 19^{ème}) de 22 000 €.
- de m'autoriser à signer avec l'association le Foyer Jorbalan un avenant n° 1 à la convention triennale de financement conclue en 2017.

2/ L'hébergement des femmes en situation de précarité

A/ Le centre d'hébergement de stabilisation « La Maison / Relais Cœur de femmes » situé dans le 14^{ème} arrondissement de Paris et le 18^{ème} arrondissement (respectivement Le Hameau et la Villa).

L'établissement « La Maison / Relais cœur de femmes » dispose aujourd'hui de 65 places, pour la grande majorité de stabilisation (une dizaine relève de l'urgence). Le public est composé de femmes isolées en situation de précarité dont le niveau d'autonomie est faible, du fait de leur parcours de vie (ex sortantes de prison, situation de rue, risque de prostitution), ou de problématiques de santé diverses (addictions, pathologie psychiatrique).

Il est accueilli sur deux sites :

- « La Villa » située dans le 18^{ème} est un lieu collectif avec 40 places pour des femmes, dont 8 places en urgence ;
- « Le Hameau » situé dans le 14^{ème} regroupe 25 places réparties en 6 appartements, pour des femmes dont l'insertion est plus avancée, et qui travaillent. 82 personnes ont été hébergées en 2017.

L'accueil et la mise à l'abri sont prolongés par un accompagnement individuel et collectif et l'organisation d'activités de socialisation et d'insertion (accès aux droits, santé, emploi et activités créatives).

Compte tenu de la spécificité de l'action et de l'intérêt social pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- d'allouer au titre de 2018 une subvention de fonctionnement pour le centre d'hébergement de stabilisation « La Maison / Relais Cœur de Femmes » de 76 000€ 2017 ;
- de m'autoriser à signer avec l'association Aurore un avenant n°1 à la convention triennale conclue en 2017.

B/ La résidence sociale « Championnet », 60, rue de Championnet dans le 18^{ème} arrondissement de Paris gérée par l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

Ouverte depuis 2010, la résidence sociale « Championnet » offre une capacité de 55 places dans 22 appartements. Le projet de l'établissement est celui d'une résidence sociale classique mais avec un axe spécifique en matière de soutien à la parentalité. Il propose à la fois des conditions de logement autonome et la possibilité d'un suivi social renforcé par rapport au

suivi social proposé en résidence sociale. La résidence « Championnet » participe ainsi au développement de solutions alternatives à l'hébergement à l'hôtel.

En 2017, la résidence a accueilli 26 familles soit 65 personnes.

Compte tenu de l'intérêt social de cette activité, je vous propose :

- d'allouer au titre de 2018 une subvention de fonctionnement de 53 427 € à la résidence sociale « Championnet » ;
- de m'autoriser à signer avec l'association « Centre d'Action Sociale Protestant » (CASP) un avenant n°2 à la convention triennale 2016-2018, signée en 2016, et qui fixe le montant de la subvention accordée par le Département de Paris.

3/ L'hébergement des jeunes en situation de précarité et à la recherche d'une insertion sociale et professionnelle :

A) Le centre d'accueil et d'hébergement expérimental « Relais 18 », 17/19 rue Binet dans le 18^{ème} arrondissement de Paris géré par l'association les Équipes d'Amitié.

L'association Arc 75 intervient à Paris auprès de jeunes en grandes difficultés et a en matière d'accueil d'urgence développé des actions financées depuis de nombreuses années par le Département de Paris au titre de la prévention spécialisée. Ses équipes de rue sont présentes dans les 3^{ème}, 10^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème} et 18^{ème} arrondissements. Elle a également développé un dispositif d'hébergement pour jeunes, « le Relais 18 Hébergement » (18^{ème}). Cette structure offre 18 places d'hébergement dont 12 places situées dans le centre lui-même, et 6 studios passerelle disséminés dans Paris destinés à des jeunes plus autonomes. 71 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement éducatif et individualisé en 2017, dont 25 jeunes en hébergement collectif, 7 jeunes logés dans les studios passerelles, 19 jeunes en suivis extérieurs et 20 jeunes qui ont été logés dans le centre en accueil d'urgence.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'association Arc 75 a fusionné avec l'association les Équipes d'Amitié, désormais porteuse du dispositif « Relais 18 hébergement ».

Compte tenu de l'intérêt social de cette activité pour la Ville et le Département de Paris, je vous propose :

- d'accorder au titre de 2018 une subvention de 250 157 € à l'association « les Équipes d'Amitié » pour le fonctionnement du Centre « Relais 18 hébergement ».

□ de m'autoriser à signer avec l'association « les Équipes d'Amitié » une convention annuelle pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

B) Le centre d'hébergement géré par l'association « Centre Corot Entraide Auteuil » au 4, rue Corot dans le 16^{ème} arrondissement de Paris.

Il s'agit d'une action globale d'accompagnement de jeunes en errance de 18 à 25 ans avec hébergement en hôtel (6 chambres de services disséminés et 57 chambres dans des hôtels). Dans ce cadre, les jeunes sont orientés dans le but de prévenir l'exclusion, la marginalisation, et l'errance. Le Centre Corot fonctionne comme un centre de stabilisation.

En 2017, 166 jeunes ont été hébergés par le centre Corot pour 23 552 nuitées. Les chiffres sont stables par rapport 2016.

Compte tenu de l'intérêt social de cette activité pour la Ville de Paris, je vous propose :

- d'allouer une subvention de 135 000 € au titre de 2018 pour le financement en fonctionnement de la prise en charge de l'hébergement de jeunes en difficulté assurée par le centre Corot Entraide Auteuil ;
- de m'autoriser à signer un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle qui couvre la période du 01/01/2016 au 31/12/2018, conclue en 2016 avec le Département de Paris.

4/ L'hébergement des familles monoparentales et demandeuses d'asile primo arrivantes.

Le centre d'hébergement d'urgence pour femmes Le Jardin du Monde géré par l'association « Centre d'Action Social Protestant », situé à Bourg la Reine.

Le CHU ouvert depuis le 17 février 2016, offre une capacité d'accueil de 45 places, soit 19 mères et 26 enfants avec des compositions familiales variées. Les chambres réservées pour les femmes seules enceintes prévoient d'accueillir l'enfant à naître. Les missions du CHU sont basées sur 2 points fondamentaux:

Le premier est de proposer un hébergement encadré avec un contrat de séjour de 4 mois fixant les objectifs d'accompagnement de chaque famille, avec un livret d'accueil.

Le second est l'accompagnement social global à la fois individuel et collectif de ces femmes (ouverture de droits, apprentissage de la langue française, scolarisation des enfants, accès aux savoirs, suivi psychologique, aide à l'insertion professionnelle, aide à l'obtention du statut de réfugié).

Durant l'année 2017, le CHU a accueilli 113 personnes correspondant à 44 femmes et 69 enfants. Les sorties des résidentes se font vers les Centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA). La structure constitue donc une étape en amont de la mobilisation des dispositifs de droit commun en direction des publics demandeurs d'asile.

Compte tenu de l'intérêt social de cette activité pour la Ville de Paris, je vous propose :

- d'allouer une subvention de 125 000 € au titre de 2018 pour le financement en fonctionnement de la prise en charge de l'hébergement de ces femmes seules migrantes et de ces familles monoparentales assurée par le CHU Jardin du Monde du Centre d'action sociale protestant (CASP) ;
- de m'autoriser à signer avec l'association « CASP » un avenant n°1 à la convention pluriannuelle qui couvre la période du 01/01/2017 au 31/12/2019.

Vous trouverez, jointes au présent exposé des motifs, les fiches techniques détaillant les missions des différentes associations, la description de chaque action et leur budget prévisionnel 2018, ainsi que l'historique des financements de la collectivité parisienne pour chaque structure.

Le projet de délibération propose ainsi un soutien départemental global à hauteur de 1 025 084 € au fonctionnement de ces 6 centres d'hébergement et de ces 2 résidences sociales. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris,

siégeant en formation de Conseil Départemental

|